

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 20 février 2023 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	PHILIPPE GOSSELIN	Siège # 6

Absence : JOËLLE HÉNAULT

1. AVIS DE CONVOCATION – DÉPÔT ET RAPPORT AU PROCÈS-VERBAL

En référence à l'article 153 du Code municipal, la Mairesse confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 048-02-2023 Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Sylvain Clair.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 049-02-2023 **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par Philippe Gosselin, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION

4.1. LETTRE DE DÉMISSION – RAPPORT AU PROCÈS-VERBAL

La directrice générale et greffière-trésorière fait rapport au conseil de la réception de la lettre de démission de madame Vicki Turgeon, reçue en date du 17 février 2023. Madame Turgeon renonce au poste de directrice générale et greffière-trésorière, avec prise d'effet au 17 mars 2023.

Vicki Turgeon,
Directrice générale/greffière-trésorière

4.2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICES JURIDIQUES ET SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d’Ulverton est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d’accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l’année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT QUE l’opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu’en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l’unanimité des membres présents que le conseil municipal mandate les Services juridiques de la **FQM** ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu’ils la conseillent et l’appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

REPORTÉE

4.3. ENTENTE FQM – SERVICE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE DGI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite recourir aux services de remplacement temporaire offert par la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l’unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise madame Lynda Tétreault, mairesse ainsi que madame Vicki Turgeon, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, l’entente de service de remplacement temporaire DGI offert par la FQM.

REPORTÉE

4.4. COMITÉ D’EMBAUCHE – CRÉATION DU COMITÉ ET NOMINATION DE CES MEMBRES

Rés. 050-02-2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite créer un comité d’embauche pour analyser les dossiers de candidatures et réaliser les entrevues dans le but de combler le poste en affichage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité est composé de deux (2) membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse est de-facto membre du comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Karl Lindsay et résolu à l’unanimité des membres présents que le conseil municipal nomme les conseillers suivants à titre de membre :

- Marie Gervais, conseillère municipale
- Philippe Gosselin, conseiller municipal

ADOPTÉE

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 19 h 11. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 6 mars 2023.

Lynda Tétreault,
Mairesse

Vicki Turgeon,
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 21^e jour du mois de février 2023.

Lynda Tétreault,
Mairesse